

Votre carte d'identité professionnelle sera adressée à votre domicile dans **un délai de 2 à 3 mois après réception de votre demande.**



En cas de perte ou de vol, une nouvelle carte sera établie (voir modalités de demande sur elienlycees.iledefrance.fr). Cependant, nous ne pouvons vous indiquer de délai car la priorité sera donnée aux agents qui n'ont pas encore eu de carte.



IMPORTANT :
CETTE CARTE EST PERSONNELLE ET RÉSERVÉE
À UNE UTILISATION PROFESSIONNELLE.
TOUT AUTRE USAGE ENGAGERAIT LA RESPONSABILITÉ
DE SON TITULAIRE

Si vous quittez la Région, merci de bien vouloir renvoyer votre carte d'identité professionnelle à la même adresse.



Pour tout renseignement,
vous pouvez contacter **InfoRH** au
0805 400 408 (n° gratuit depuis un poste fixe)
du **lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30**
ou par mail à inforh@iledefrance.fr

Zébra Marketing - Tél. 01 60 70 14 03

 **îledeFrance**

De nous
à vous

L'Unité du Personnel &
des Ressources Humaines
vous informe

DEMANDEZ
VOTRE CARTE D'IDENTITÉ
PROFESSIONNELLE !



Unité du Personnel &
des Ressources Humaines
35, bd des Invalides - 75007 Paris

 **îledeFrance**


UPRH interne communication

Pourquoi faire votre demande ?

Parce que votre carte professionnelle atteste que vous êtes un agent de la Région Île-de-France.

Cette carte permettra notamment de vous faciliter l'accès aux bâtiments administratifs de la Région pour y effectuer vos démarches (RV pour vos prestations sociales, visites médicales, entretiens dans votre antenne RH) et aux différents événements que la Région organise pour son personnel : arbre de Noël, sortie des enfants, Disney...



Comment faire pour demander votre carte professionnelle

île de France
Conseil régional



Paris, le

Dossier suivi par : inforh
Tél : 0805 400 406 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Objet : Votre carte d'identité professionnelle.

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer qu'en tant qu'agent titulaire de la Région Île-de-France, vous pouvez désormais obtenir une carte d'identité professionnelle.

Celle-ci est, avant tout, l'expression non seulement de votre appartenance à notre institution mais aussi, plus largement, de votre attachement aux valeurs du service public.

Aussi, elle vous permettra d'accéder aux sites administratifs de la Région (antennes RH, siège) ainsi qu'aux différents événements qui vous sont régulièrement proposés (sortie des enfants, arbre de Noël...) par la Région. Cette carte est personnelle et individuelle, elle ne peut être utilisée que dans le cadre professionnel et aux finalités citées ci-dessus. Tout autre usage engagerait la responsabilité de son titulaire.

Enfin, je vous invite à lire attentivement le « De nous à vous » joint à ce courrier, qui vous explique dans le détail la procédure pour recevoir votre carte d'identité professionnelle.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Michel PRUD'HOMME
Directeur Général Adjoint chargé
du personnel et des ressources humaines

PJ : De nous à vous
Enveloppe pré-imprimée

DEMANDE DE CARTE PROFESSIONNELLE

NOM : «Nom»

Prénom : «Prénom»

N° matricule : «Matricule»

Grade : «Cadre_emploi»

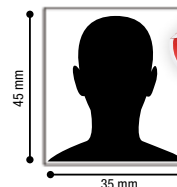
Date de naissance : «Date_naissance»

Le :

Signature



Il est fortement conseillé d'aller dans un photomaton ou chez un photographe professionnel pour avoir une photo d'identité conforme



Merci de veiller à la qualité de la photo. Si elle n'était pas conforme, nous ne pourrions pas traiter votre demande.

1 **Vérifiez les informations** et indiquez un numéro de téléphone où vous joindre directement

2 **Découpez le coupon**

3 **Inscrivez votre numéro matricule au dos de votre photo d'identité** et coller la photo dans le cadre prévu à cet effet

4 **Mettez le coupon avec la photo** dans une enveloppe libellée comme ci-dessous puis postez-la **sans l'affranchir**

NE PAS
TIMBRER

Région Île-de-France
UPRH - INFORH
Libre réponse N° 50983
75342 PARIS CEDEX 07